

*Communiqué de presse*

## SERVICE UNIVERSEL POSTAL

### L'Arcep publie son avis sur les tarifs 2026 du service universel postal

Paris, le 29 juillet 2025

L'Arcep rend son avis sur les évolutions tarifaires 2026 des offres d'envoi de courrier et de colis relevant du service universel postal.

#### **Première année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel de l'Arcep pour la période 2026-2029**

Ces évolutions tarifaires correspondent à la première année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel fixé par l'Arcep pour la période 2026-2029 dans sa décision du 10 juin 2025<sup>1</sup>. Au regard du déficit du compte de la mission de service universel, de la baisse des volumes (- 8,8 %<sup>2</sup> par an en moyenne sur la période 2018-2023) et des efforts de rationalisation et de réduction des coûts engagés par La Poste depuis plusieurs années, cette décision plafonne à 7,5 % la hausse annuelle moyenne des tarifs sur le périmètre du service universel postal sur la période 2026-2029. Par ailleurs, chaque année, la hausse tarifaire ne doit pas dépasser le seuil de 10 %.

Dans le cadre de ces plafonds, il appartient à La Poste d'organiser l'évolution de ses prix.

#### **La hausse tarifaire prévue par La Poste s'inscrit dans l'encadrement de l'Arcep**

La hausse tarifaire prévue par La Poste pour 2026, de 7,4 % en moyenne, respecte le plafond tarifaire. Elle est différenciée selon les offres (courrier des particuliers et TPE, courrier des entreprises, courrier relationnel, publicité adressée, lettre recommandée, colis relevant du service universel, presse relevant du service universel et courrier international).

Du fait de l'évolution des usages ainsi que de la hausse des prix, le coût de l'envoi de courriers relevant du service universel postal par les ménages suit une tendance baissière. Ainsi, le panier des ménages devrait être égal à 25,92 € en 2026 contre 27,71 € en 2025, en prévision<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> [Décision de l'Arcep n° 2025-1143 en date du 10 juin 2025.](#)

<sup>2</sup> Evolution annuelle des volumes physiques au périmètre de l'encadrement tarifaire.

<sup>3</sup> A volumes constants, le panier des ménages augmenterait pour passer à 29,82 € en 2026.

	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>4</sup>	2024	2025	2026
Courrier des particuliers et TPE	10,1 %	10,3 %	10,0 %	8,1 %		9,8 %	7,7 %	9,9 %
Courrier des entreprises	7,0 %	5,8 %	5,2 %	5,2 %		10,4 %	9,1 %	9,6 %
Courrier relationnel	2,3 %	3,5 %	3,9 %	4,2 %		7,1 %	6,1 %	6,3 %
Publicité adressée	1,8 %	1,1 %	1,4 %	2,3 %		5,2 %	4,2 %	5,4 %
Lettre recommandée et Valeur déclarée	2,1 %	1,6 %	2,1 %	3,6 %		8,4 %	6,1 %	7,3 %
Colis relevant du SU	1,4 %	2,0 %	3,9 %	1,9 %		5,6 %	5,2 %	3,4 %
Autres (Presse SU, Services, Courrier international)	5,4 %	6,1 %	5,4 %	5,9 %		10,0 %	7,1 %	8,3 %

<b>Ensemble du service universel</b>	<b>5,0 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>5,1 %<sup>5</sup></b>	<b>4,9 %</b>		<b>8,3 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>7,4 %</b>
Evolution des volumes économiques	-8,0 %	-18,8 %	-2,1 %	-7,2 %	-10,7 %	-10,7 %	-9,3 %	-10,3 %
Inflation	1,1 %	0,5 %	1,6 %	5,9 %	5,7 %	2,3 % <sup>6</sup>	1,0 % <sup>6</sup>	1,4 % <sup>6</sup>

## Les documents associés

- [Avis n° 2025-1354 de l'Arcep du 22 juillet 2025 sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 17 juin 2025 relatif aux offres d'envoi de courrier et de colis métropole, outre-mer et internationales relevant du service universel postal](#)
- [Communiqué du 24 juillet 2024 : l'Arcep publie son avis sur les tarifs 2025 du service universel postal](#)
- [Communiqué du 16 juin 2025 : l'Arcep fixe l'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal pour la période 2026-2029](#)

## A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

<sup>4</sup> En raison des modifications du catalogue du service universel postal liées à la mise en place par La Poste de la nouvelle gamme courrier au 1er janvier 2023, les tarifs de l'année 2023 ne sont pas comparables à ceux en vigueur sur la période 2019-2022 : les hausses moyennes par gamme au 1er janvier 2023 ne sont pas indiquées dans ce tableau.

<sup>5</sup> Avec prise en compte de l'augmentation tarifaire des colis outre-mer intervenue le 6 avril 2021.

<sup>6</sup> Source : Banque de France (juin 2025).

### Contact presse

Victor Schmitt

[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)

Tél. : 01 40 47 71 84

### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

 LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon

 Instagram

### Abonnez-vous

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion